



Objet : Communication officielle et importante à diffuser à tous les élèves conformément à la circulaire ministérielle 2006-137 du 25 août 2006

Madame, Monsieur le Proviseur,
Madame, Monsieur le Principal,
Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,
Cher(e)s collègues,

La FCPE, première fédération de parents d'élèves et la MAE, numéro 1 de l'assurance scolaire, œuvrent depuis leur création aux côtés des équipes éducatives, à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité. Elles mettent en place ensemble des actions de prévention portant sur différents risques auxquels sont exposés les élèves : harcèlement entre pairs, accident de la vie courante et geste de premiers secours, sensibilisation aux écrans, sécurité sur les chemins de l'école...

Dans l'intérêt des parents et des élèves, afin qu'ils puissent bénéficier du même niveau d'information et soient en mesure de participer activement à la vie de l'école, la FCPE et la MAE adressent conjointement en début d'année leurs bulletins d'adhésion.

C'est pourquoi, conformément aux termes de la **circulaire ministérielle 2006-137 du 25 août 2006** parue au BO n°31 du 31 août 2006, **les bulletins d'adhésion de la FCPE et de la MAE doivent être distribués conjointement à tous les élèves dans le courant de la semaine de la rentrée scolaire.**

Vous remerciant de votre contribution, nous vous souhaitons une excellente rentrée 2024 et vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Grégoire ENSEL
Président national de la FCPE

Philippe BÉNET
Président de la MAE

N.B. : Pour tous besoins supplémentaires ou problèmes de livraison, n'hésitez pas à contacter vos représentants FCPE ou MAE.